

2024/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/177

Objet : Budget supplémentaire 2024 et affectation des résultats 2023

Séance du mercredi 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 20 juin 2024, se sont réunis au nombre de 26, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 26

Excusés

représentés : 8

Absent : 1

* Arrivée à 18h35 au cours de la présentation du point n°3

** Arrivé à 18h38 au cours de la présentation du point n°3 et a quitté la séance à 21 h 26 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

*** A quitté la séance à 20 h 40 au cours de la présentation du point n°10

****A quitté la séance à 20 h 40 au cours de la présentation du point n°10

***** A quitté la séance à 20 h 45 au cours de la présentation du point n°10

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg*, Sofiane Seridji*****, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené***, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi**, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Nouredine Siana, Séverin Yapo****, Dounia Lebig, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Souad Medani à Stéphane Raffalli, Fabrice Deraedt à Aurélie Monfils, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Serge Mercieca, Nejla Toptas à Marcus M'Boudou, Jérémy Kawouk à Sémira Le Querec, José Peres à Christian Amar Henni, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absent :

Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaule
91130 Ris-Orangis
T 01 69 02 52 52
F 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
26 juin 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/177

Objet : Vote du budget supplémentaire 2024 et affectation des résultats 2023

Finances

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au maire chargé des Associations, des Finances, du Contrôle de gestion, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2311-1 et suivants, L 2312-1

VU le Budget Primitif 2024,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la commission Finances en date du 18 juin 2024,

APRES DELIBERATION

APPROUVE le Budget Supplémentaire 2024 et l'affectation des résultats 2023 se décomposant comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement :

- **Reports de l'exercice 2023 :** 5 068 065,00 €
- Chapitre 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 434 985,18 €
- Chapitre 13 : Subventions d'investissement reçues : 551 000,82 €
- Chapitre 021 : Virement à la section de fonctionnement : 271 730,00 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 7 325 781,00 €

Dépenses d'investissement :

- **Reports de l'exercice 2023 :** 2 620 476,00 €
- Résultat d'investissement reporté (001) 2023 : 3 882 574,18 €
- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 8 880,00 €

2024/

Dont opérations :

• Chapitre 20 'Immobilisations incorporelles' :	166 559,00 €
<i>Opération « construction Maison de la Seine »</i>	105 000,00 €
<i>Opération « démolition et reconstruction de la Halle de Tennis »</i>	61 559,00 €
➤ Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :	712 291,82 €
➤ Chapitre 23 'Immobilisations en cours' :	0,00 €

Dont opérations :

• Chapitre 23 'Immobilisations en cours' :	- 65 000,00 €
<i>Opération « construction Maison de la Seine »</i>	- 105 000,00 €
<i>Opération « création bâtiment pour le RAM2 »</i>	40 000,00 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 7 325 781,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement :

➤ Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations :	128 270,17 €
➤ Résultat de fonctionnement reporté (002) 2023 :	375 345,83 €

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 503 616,00 €

Dépenses de fonctionnement :

➤ Chapitre 011 : Charges à caractère général :	218 066,00 €
➤ Chapitre 66 : Charges financières :	13 820,00 €
➤ Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement :	271 730,00 €

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 503 616,00 €

APPROUVE l'affectation définitive du résultat de 2023 de la manière suivante :

- L'affectation en déficit d'investissement compte 001 pour 3 882 574,18 €
- L'affectation en « excédent de fonctionnement capitalisé » compte 1068 pour 1 434 985,18 €
- L'affectation en excédent de fonctionnement compte 002 pour 375 345,83 €

2024/

PRECISE que le budget a été voté par chapitre conformément à l'article L. 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 04 JUL. 2024

Publié le : 04 JUL. 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

